



Communiqué

À : Préposé(e)s aux Bénéficiaires public et privé

DE : Fédération des Préposé(e)s aux Bénéficiaires public et privé du Québec, F.P.B.Q.

DATE : 21 novembre 2008

Objet : Me Ménard

Le 14 novembre 2008, 2 représentants de la Fédération, rencontraient Me Jean-Pierre Ménard. Le bureau **Ménard, Martin Avocats**, est spécialisé exclusivement, depuis plus de 25 ans, en droit de la santé dans la représentation des usagers du système de santé et la promotion de leurs droits. Actuellement, environ la moitié des poursuites intentées devant les tribunaux québécois concernent la responsabilité médicale et hospitalière, et ce, à travers l'ensemble de la province. Le bureau Ménard, Martin Avocats est spécialisé également en psychiatrie légale. Vous pouvez joindre le bureau Ménard, Martin Avocats au 514-253-8044 ou au 4950 rue Hochelaga à Montréal.

Le but de la rencontre était de discuter du rôle des Préposé(e)s aux bénéficiaires (PAB) existant dans le système de santé. Me Ménard a écouté attentivement les problématiques des PAB, et tout ce qui implique leurs responsabilités actuelles et à venir. Nous avons de part et d'autres, bénéficié de notre expertise et de celle de Me Ménard sur la réalité des préjudices, de la protection du public et l'impact créé en frais de responsabilités de la part du PAB et du gouvernement.

Le questionnement vise présentement, le silence et la lenteur dans les réponses auxquelles l'Office des professions et du ministre Dr Bolduc suite à nos demandes de rencontre, qui nous permettra d'éclairer la Fédération. Me Ménard confirme que la Fédération est sur la bonne voix, ainsi que l'à propos de nos observations qui se produisent dans le système de la santé public et privé.

La Fédération est fière d'annoncer, que Me Jean-Pierre Ménard collaborera avec la Fédération dans les divers dossiers, cette contribution de Me Ménard ainsi que celle de Me Catherine Rudel -Tessier coroner confirment une fois de plus la crédibilité de la Fédération dans la profession des Préposé(e)s aux bénéficiaires et la nécessité essentielle que la Fédération obtienne un mandat comme organisme dans les soins et services à la population du Québec.



Michel Lemelin
Directeur Général



**Lors de la remise du dossier de la Fédération, un document de
700 pages.**

**Monsieur Michel Lemelin directeur général de la Fédération, Me
Jean-Pierre Ménard, avocat et Monsieur Renaud Legros,
Enquêteur de la Fédération.**